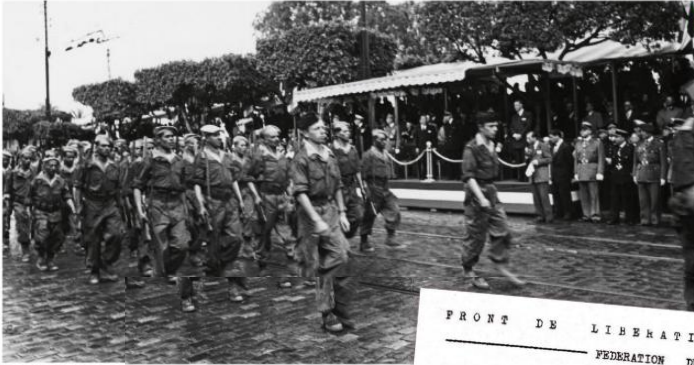


Histoire et mémoire des exilés : les harkis

Quelle place les harkis ont-ils acquise en France depuis la guerre d'Algérie ?

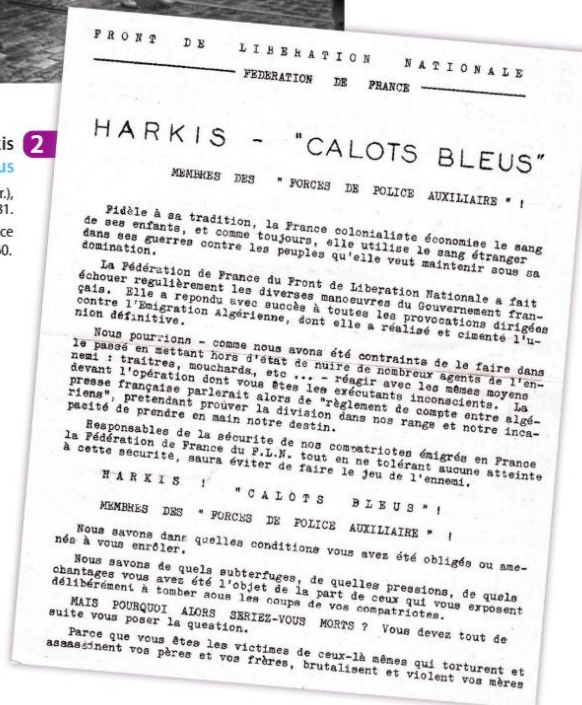
Les accords d'Évian (18 mars 1962) prévoient que les Français d'Algérie ont trois ans pour choisir entre la nationalité algérienne et la nationalité française, mais n'évoquent pas le sort des 70 000 supplétifs. Alors que la fin de la guerre d'Algérie vient d'être signée, les violences entre les communautés se multiplient : tueries d'Oran en août 1962, premiers massacres de harkis. Le départ vers une métropole inconnue apparaît pour la plupart comme la seule solution.



1 Les harkis pendant la guerre d'Algérie
En 1957, des troupes harkis défilent à Alger devant les autorités françaises.

2 Le FLN s'adresse aux harkis et aux Calots bleus

Document fac-similé, Henri Alleg (dir.), *La Guerre d'Algérie*, Temps actuels, 1981.
Tract de la Fédération de France du FLN, du 14 juillet 1960.



Vocabulaire

- **Calots bleus** : force de police auxiliaire – ou harkis de Paris – créée par le préfet de police Maurice Papon pour lutter contre le FLN dans la région parisienne.
- **Moghaznis** : Algériens envoyés dans les zones rurales par l'administration française pour promouvoir l'« Algérie française » grâce à des actions de développement.
- **Nizam** : organisation politico-administrative du FLN, clandestine, présente en Algérie et parmi les communautés immigrées en France.
- **Supplétifs** : combattants ne faisant pas partie des forces régulières françaises. Ils ne se limitent pas aux harkis (moghaznis, assas).



5 Les revendications des harkis après la fin de la guerre

Manifestation de harkis à Paris en juillet 1991. Oubliés des autorités, vivant le plus souvent dans une grande pauvreté, les harkis et leurs descendants manifestent à de nombreuses reprises à partir de 1976, notamment en juillet 1991. En 2003, le président Jacques Chirac instaure une Journée nationale d'hommage aux harkis et aux autres membres des formations supplétives, le 25 septembre. En 2016, François Hollande reconnaît « les responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des harkis, des massacres de ceux restés en Algérie ».

3 L'ANALYSE DE L'HISTORIENNE

L'histoire tragique des harkis

[Les harkis] ne se sentaient-ils pas menacés ? Ils ont pourtant participé à la lutte contre l'ALN et les réseaux du **nizam**, avec les violences de toutes sortes qui l'accompagnaient. Les Nationalistes, en outre, ont soufflé le chaud et le froid à leur égard, appels à la désertion et au double jeu coexistant avec les menaces et accusations de trahison. [...] Ils ne sentaient pas – et n'avaient pas été – d'indéfectibles collaborateurs de la cause française.

Les officiers français qui les encadraient, instruits par le précédent indochinois, où les supplétifs ont été laissés sur place, ont été profondément affectés par le sort que leur réservaient les autorités françaises : pas de venue en France en dehors du plan général prévu pour les rapatriements d'Algérie. [...]

[À la fin de la guerre,] la question des supplétifs est en passe de devenir l'ultime combat des partisans de l'Algérie française. [...] Cette exploitation politique, cependant, n'enlève rien à la réalité des horreurs subies par les supplétifs restés sur place – des hommes forcés d'avaloir leurs décorations militaires ou brûlés dans des drapeaux français...

Sylvie Thénault, *Histoire de la Guerre d'indépendance algérienne*, Flammarion, 2005.

4 De Gaulle et l'accueil des harkis et des moghaznis

« On ne peut pas accepter de replier tous les musulmans qui viennent à déclarer qu'ils ne s'entendent pas avec leur gouvernement ! Le terme de rapatriés ne s'applique évidemment pas aux musulmans : ils ne retourneront pas dans la terre de leurs pères ! Dans leur cas, il ne saurait s'agir que de réfugiés ! Mais on ne peut les recevoir en France comme tels, que s'ils couraient des dangers. »

Déclaration du général de Gaulle lors du Conseil des ministres du 25 juillet 1962.



Exercice bac – Oral

Réaliser un exposé de 10 minutes présentant la place des harkis en France depuis 1962. Lors de votre passage à l'oral, utilisez et commentez les photographies. (doc. 1 et 5)

Aide

Proposition de problématique : quelle reconnaissance la France a-t-elle montrée aux harkis ?